

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le



ID : 059-215901927-20260618-2026_05_02-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 18 juin 2026

Date de convocation :

12 juin 2026

Date d'affichage :

12 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	14
Absents :	3
Exclus :	0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHANTREAU Audrey – HERBIN Mélody et HUTIN Mélanie.

Messieurs BRULIN François – DAMS Gonzague – DUFOUR Vincent – DUMONT Jean-Philippe – LETENEUR Christophe – PETIT Taylor – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absentes excusées ayant donné procuration :

Madame CHOQUET Justine a donné pouvoir à Mme BAFCOPS Marie-Catherine.

Madame SUM Michèle a donné pouvoir à M. DAMS Gonzague.

Absente excusée :

Madame CLÉMENT Chantal

DELIBERATION N° : 2026/05/02

OBJET : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

5.2 Fonctionnement des assemblées

La Direction Générale des Finances Publiques des Hauts de France et du Département du Nord a invité la commune d'Emerchicourt à renouveler sa Commission Communale des Impôts Directs et donc à procéder à la désignation de ses nouveaux commissaires à l'issue des élections municipales et communautaire de 2026.

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Celle-ci est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, Président de la Commission membre de droit de la CCID
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (commune dont la population est inférieure à 2000 habitants)

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Une demande de délai supplémentaire pour la transmission de la liste des membres de la CCID a été transmise à Monsieur le Directeur régional des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur la liste présentée.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

S²LOW

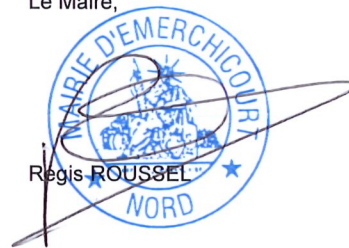
ID : 059-215901927-20260618-2026_05_02-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination Direction des services fiscaux la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Mme PIHET Mireille 46, rue Pablo Picasso 59580 EMERCHICOURT	Mme FOUCHARD Christine 1, rue René Delacroix 59580 EMERCHICOURT
M. PICCIONI Livio 5, rue Albert Lévêque 59580 EMERCHICOURT	M. TOEPKE Bernard 7, rue Paul Zeller 59580 EMERCHICOURT
Mme FAUQUETTE Claudine 42, rue Jean-Philippe Canonne 59580 EMERCHICOURT	Mme CANDELIER Anne-Marie 13, rue René Delacroix 59580 EMERCHICOURT
M. CONTINSUZAT André 17, rue Pablo Picasso 59580 EMERCHICOURT	Mme TEBANI Zoubida 10, rue Albert Lévêque 59580 EMERCHICOURT
Mme BEAUMONT Rita 8, rue Albert Lévêque 59580 EMERCHICOURT	M. DEMAILLY Daniel 46, rue Jean-Philippe Canonne 59580 EMERCHICOURT
M. LAMARRE Jean-Paul 13, rue Jean-Philippe Canonne 59580 EMERCHICOURT	Mme COTREZ Sabrina 4, rue Pablo Picasso 59580 EMERCHICOURT
M. CHANTREAU Jean-Michel 14, rue Paul Zeller 59580 EMERCHICOURT	Mme SUM Coline 43, rue du 8 mai 1945 59580 EMERCHICOURT
M. FERREZ Didier 18, rue René Delacroix 59580 EMERCHICOURT	M. DE FILIPPI Lucas 32, rue Pablo Picasso 59580 EMERCHICOURT
M. LESUR Thomas 2, rue des Mines 59580 EMERCHICOURT	Mme KELMA Marjorie 18, rue Arthur Dumont 59580 EMERCHICOURT
M. LAINE Arnaud 71, rue du 8 mai 1945 59580 EMERCHICOURT	Mme DUFOUR Jeannine 54, rue Pablo Picasso 59580 EMERCHICOURT
Mme LALANDE Véronique 9, rue Victor Hugo 59580 EMERCHICOURT	M. ROUSSEL Eric 10, rue d'Azincourt 59580 EMERCHICOURT
Mme COQUEREL Magalie 12, Bd de la République 59580 EMERCHICOURT	M. MARONNIER Bruno 6, rue Paul Zeller 59580 EMERCHICOURT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,


Régis ROUSSEL

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Emerchicourt Nord. The stamp contains the text 'Mairie d'EMERCHICOURT' around the top and 'NORD' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A signature in blue ink is written over the stamp, and the name 'Régis ROUSSEL' is printed below it.

Publié sur le site internet de la commune le 20 juin 2026 par Régis ROUSSEL, Maire.

Conformément aux articles R 421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou sa publication). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le maire d'Emerchicourt peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.